

Initiatives parlementaires

Le régime actuel enfonce ces personnes dans la pauvreté, et les enfants sont les plus grandes victimes. Au Canada, 61,8 p. 100 des enfants de mères célibataires vivent dans la pauvreté. La proportion n'est que de 9,8 p. 100 en Suède. Nous avons en réalité plusieurs options. Notre gouvernement refuse malheureusement d'agir.

Pour commencer, les taux actuels de l'aide sociale ne fournissent même pas un semblant de soutien équitable. Le Social Planning and Research Council signale que dans ma propre province, la Colombie-Britannique, les taux d'aide sociale sont loin d'être réalistes. Un bénéficiaire arrive tout juste à nourrir convenablement son enfant conformément au guide alimentaire canadien deux semaines et demie par mois. De quoi sont censés se nourrir ces enfants les 12 autres jours? Les enfants sous-alimentés et affamés travaillent mal à l'école. Certaines écoles offrent maintenant des repas le midi pour nourrir les enfants affamés.

J'ai visité dernièrement l'une de seulement cinq écoles de toute la ville de Vancouver qui offrent un repas chaud aux enfants le midi. C'est une tâche énorme pour les parents de cette collectivité, pour les enseignants et le personnel de soutien, mais c'est un beau spectacle de voir tous ces petits porter leur plateau et aller chercher un repas nourrissant.

Que faisons-nous pour secourir tous les autres enfants que ne rejoignent pas nos programmes d'aide sociale? Si le gouvernement garde la même orientation, la situation ne pourra qu'empirer.

Le gouvernement n'a pas relevé le salaire minimum fédéral depuis 1986. A 4 \$ l'heure, il est toujours le plus bas dans tout le Canada. Nous n'avons pas mis au point de système cohérent et sérieux de création d'emplois. Les trois cinquièmes des emplois créés dans les quatre dernières années étaient faiblement rémunérés. Le gouvernement resserre le joug de la pauvreté qui pèse sur ces enfants.

Si le gouvernement fédéral veut sincèrement protéger les enfants, il agira. Il a le choix. Il peut continuer de servir les intérêts de la grande entreprise ou il peut dire «assez» à la vue des enfants qui font la queue aux banques alimentaires et qui s'entassent dans des logements insalubres.

J'appuie le projet de loi, et je félicite ma collègue de Mission-Coquitlam de l'avoir proposé.

[Français]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais entreprendre le débat sur la motion no 254 de notre collègue qui est députée de Mission—Coquitlam (M^{me} Langan) par une citation que je lisais dans le Grand dictionnaire des citations françaises de l'auteur Collange qui disait ceci: «Les enfants peuvent nous apprendre à profiter du temps qui passe plutôt qu'à regretter le temps qu'il fait.»

Je trouvais que cette citation était très appropriée, monsieur le Président. Moi-même, étant père de famille de deux enfants, je sais comment c'est plaisant d'avoir la chance d'avoir ces enfants. Vous savez, parfois on arrive à la maison et on voit des jouets qui traînent et on se dit: Bon, les enfants n'ont pas encore ramassé. On formule de mauvais commentaires.

Pourtant, monsieur le Président, quand on réfléchit, on se dit: Au fond, je suis heureux qu'il y ait encore quelques jouets qui traînent à la maison, c'est qu'il y a de la vie et c'est plaisant, avoir une famille.

Aussi, monsieur le Président, sur la motion n^o 254 de notre collègue, que j'ai eu l'occasion de connaître un peu plus d'ailleurs, puisqu'elle a parcouru avec nous le pays lors de l'étude du projet de loi C-21, sur la réforme de l'assurance-chômage, c'est une personne très dévouée, je comprends aussi son désir de vouloir qu'il y ait une Déclaration des droits des enfants, en vue de les protéger.

On sait à ce moment-là qu'on parle d'enfants disparus, d'enfants maltraités, on parle de la violence qui est portée aux enfants et aussi d'abus sexuels.

Monsieur le Président, à ce propos permettez-moi d'abord de vous signaler que le ministre du Solliciteur général a joué un rôle de toute première importance à l'échelle nationale, en prenant des mesures pour régler le problème des enfants portés disparus.

Cependant, avant de vous fournir des détails sur cette participation du ministre, permettez-moi de vous rappeler les initiatives qui ont été menées jusqu'à ce jour par notre gouvernement.

D'abord, en 1985, notre gouvernement a dû faire face à une vague d'inquiétudes venant du public concernant l'enlèvement des enfants par des étrangers.

• (1730)

Ces préoccupations trouvaient leur origine dans la grande attention accordée à un certain nombre de cas d'enlèvement et de meurtre d'enfants, lesquels étaient